



## Concours QCM Promotion des Métiers TP REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1. Organisme organisateur et principe

Partenariats, concertation, complémentarité, et innovation, 4 mots clés caractérisant le Pôle d'Excellence des Travaux Publics.

Créé en 2009 par la FRTP, il réunit les acteurs du secteur des Travaux Publics, de l'emploi et de la formation pour élaborer ensemble des réponses aux besoins en main-d'œuvre dans les entreprises.

Complémentarité et concertation des acteurs contribuent ainsi à la définition des orientations de la branche et à la mise en œuvre des actions requises.

La promotion des métiers fait partie des missions du Pôle d'Excellence. Il a ainsi souhaité lancer un concours reportage photos visant à promouvoir les métiers et d'une manière plus générale la filière TP.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Pôle d'Excellence TP BFC  
F.R.T.P. Bourgogne Franche-Comté  
3 rue René Char  
21000 DIJON

### Article 2. Modalités de participation

- 2.1 Qui peut participer ?

Tous les établissements scolaires situés en Bourgogne Franche-Comté.

- 2.2 Quel contenu ?

Il s'agit de répondre à un Questionnaire à Choix Multiples en ligne portant sur le secteur d'activité des Travaux Publics. Toutes les réponses sont à trouver sur la plateforme de formation et des découvertes des Travaux Publics [tp.demain.fr](http://tp.demain.fr).

L'accès à cette plateforme est entièrement libre et gratuit. Pour se connecter, il suffit de renseigner son nom, prénom et de se créer un mot de passe.

- 2.3 Comment participer ?

Les candidatures devront être adressées par mail à l'adresse suivante : [frtpbfc@fntp.fr](mailto:frtpbfc@fntp.fr)

Pour tout renseignement, merci de contacter le standard au 03.80.41.93.21

- **2.4 Quand participer ?**

Le concours aura lieu du 27 septembre 2021 au 26 novembre 2021, date de clôture des candidatures.

Les participants devront impérativement se faire connaître avant la date du 26 novembre, et ce afin de prévoir avec eux une date de visite du jury qui viendra assister à l'exposé.

### **Article 3.**

- **3.1 Sélection des gagnants**

Un tirage au sort aura lieu et permettra de

- **3.2 Prix**

Gagnant 1 : Une trottinette électrique

Gagnant 2 : Une enceinte sans fil

Gagnant 3 : Des Ecouteurs sans fils

Gagnant 4 à 10 : des bons cadeaux d'une valeur de 50€

- **3.3 Annonce du vainqueur et remise des prix**

Le Pôle d'Excellence TP BFC diffusera et fera la promotion du reportage photo par l'intermédiaire de l'ensemble de ses supports (réseaux sociaux, site internet, publications...).

### **Article 4. Responsabilité individuelle**

Le Pôle d'Excellence ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent évènement, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Les photos et le contenu postés ne peuvent en aucun cas donner lieu à contestation ou réclamation d'aucune sorte.

### **Article 5. Informatique et libertés**

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque participant à l'évènement sont destinées au Pôle d'Excellence TP. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Ce droit peut s'exercer en écrivant au Pôle d'Excellence TP aux coordonnées indiquées dans l'article 1 de ce règlement.



Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible aux personnes concernées. Le Pôle d'Excellence, lors des communications faites via ses publications (Réseaux sociaux, Newsletter, Rapport d'Activité et autres plaquettes) s'engage à traiter vos informations personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Il s'engage à protéger l'accès à ces informations : il ne communiquera pas les informations personnelles à des tiers, l'accès à ces données est sécurisé et le nombre de personnes à y avoir accès est limité.